



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

# Les auditeurs saluent la résilience des institutions de l'UE pendant la pandémie

Selon un rapport publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne, les institutions de l'UE ont montré une belle résilience face à la pandémie de COVID-19. Le Parlement européen, le Conseil, la Commission européenne et la Cour de justice de l'Union européenne ont tous réagi rapidement et avec souplesse en s'appuyant sur les investissements déjà réalisés dans la transformation numérique. Il n'empêche que ces institutions ont encore des défis à surmonter pour tirer le meilleur parti de l'innovation et de la flexibilité induites par la crise lorsque celle-ci sera passée.

Le premier cas de COVID-19 a été officiellement enregistré en Europe à la fin du mois de janvier 2020. En l'espace de quelques semaines, la maladie s'est propagée dans toute l'UE. Les gens étant priés de rester chez eux et de travailler à distance, les entreprises et les institutions ont dû trouver des moyens de garantir la continuité de leurs activités. Les institutions de l'Union avaient déjà été confrontées dans un passé récent à des crises sanitaires et sécuritaires. Citons l'épidémie d'Ebola (en 2014) pour les délégations de l'UE, ainsi que les attentats de Bruxelles (en 2016) et de Strasbourg (en 2018). Cela étant, l'ampleur et la durée de la crise de la COVID-19 ont été sans précédent. Afin d'évaluer la résilience des institutions de l'UE, les auditeurs se sont intéressés à leur niveau de préparation et à la manière dont elles ont géré la pandémie de COVID-19, ainsi qu'aux enseignements qu'elles en ont tirés.

*«Les institutions de l'UE n'étaient pas immunisées contre la crise de COVID-19. Cette pandémie a eu un impact profond et radical sur leur fonctionnement et sur le mode de travail de leurs agents», a déclaré Marek Opioła, le Membre de la Cour responsable de l'audit. «Les organisations résilientes sont celles qui sont capables d'apprendre d'une crise et d'en sortir plus fortes. Nous estimons qu'au cours de ces deux années particulièrement difficiles, les organes de l'UE ont démontré qu'ils étaient résilients.»*

Dès la mi-février 2020, les quatre institutions auditées ont déclenché leurs plans de continuité des activités. Selon les auditeurs, ces plans constituaient une base solide pour réagir à la crise, même s'ils n'avaient pas vraiment été conçus pour gérer la longue perturbation causée par la

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu).

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu)

crise de COVID-19. Les institutions de l'UE ont donc dû les adapter et les compléter par des décisions ad hoc. Les auditeurs estiment qu'elles l'ont fait avec un certain succès, même si, parce qu'elles sont autonomes, que leurs rôles sont différents et que les règles en vigueur dans leurs États membres d'accueil ne sont pas les mêmes, la coordination entre elles a été limitée.

Cette diversité dans l'approche n'a pas empêché les institutions de réduire au minimum les effets des perturbations et de continuer à remplir leurs fonctions. L'activité a été maintenue à un niveau similaire à celui des années précédentes. Les institutions ont même réussi à adopter d'importantes initiatives stratégiques, comme le plan de relance NextGenerationEU, ainsi que le cadre financier pluriannuel 2021-2027 relatif au budget de l'Union. Les auditeurs soulignent que, dans le même temps, elles ont protégé la santé et le bien-être de leurs agents. Malgré un niveau de préparation inégal, les institutions de l'UE auditées ont réussi à proposer des solutions de télétravail à l'ensemble de leur personnel en l'espace de six semaines. La pandémie a accéléré le déploiement des outils de communication et de collaboration ainsi que la mise en place des flux de travail sans papier. Mais la transformation numérique des processus administratifs est toujours en chantier, en particulier pour ce qui est de la facturation électronique.

Une fois levées les restrictions du printemps 2020, les institutions de l'UE ont commencé à tirer les enseignements de leur réaction à la pandémie de COVID-19 et à recenser les innovations à conserver pour l'après-crise. L'extension des modes de travail à distance pourrait, par exemple, se traduire par des économies substantielles, notamment dans le domaine des frais de déplacement et, potentiellement, au niveau des coûts liés aux immeubles de bureaux. Les changements apportés aux modalités de déplacement et à l'aménagement des bâtiments, ainsi que l'extension du télétravail, offrent également des possibilités de réduire l'impact sur l'environnement. Les auditeurs soulignent toutefois que ces possibilités n'ont pas encore été clairement identifiées.

### Informations générales

L'audit concerne quatre institutions: le Parlement européen, le Conseil, la Commission européenne et la Cour de justice de l'Union européenne.

Le rapport évoqué dans le présent communiqué s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de travaux d'audit réalisés par la Cour des comptes européenne sur le thème de la COVID-19. Il fournit une première évaluation de l'impact de la crise sur le fonctionnement des institutions de l'UE.

Le rapport spécial 18/2022 «Les institutions de l'UE et la COVID-19 – Une réaction rapide, mais des défis à surmonter pour tirer le meilleur parti de l'innovation et de la flexibilité induites par la crise» est disponible sur le site internet de la Cour des comptes européenne ([eca.europa.eu](https://eca.europa.eu)).

### Contact presse

Service de presse de la Cour: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

- Vincent Bourgeois: [vincent.bourgeois@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeois@eca.europa.eu) – M: (+352) 691 551 502
- Damijan Fišer: [damijan.fiser@eca.europa.eu](mailto:damijan.fiser@eca.europa.eu) - M: (+352) 621 552 224
- Claudia Spiti: [claudia.spiti@eca.europa.eu](mailto:claudia.spiti@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 553 547